

CONDITIONS DE GARANTIE SPECIALIZED

Période de garantie

Accessoires SPECIALIZED(roues Roval incluses)

Specialized Europe B.V. offre une garantie de **2 ans** à compter de la date d'achat sur tous les accessoires en cas de défaut de fabrication ou de matériau. Si toutefois la législation nationale en vigueur dans un pays est différente, Specialized Europe B.V. s'engage à la respecter.

En outre, les pièces d'usure sur les roues Roval sont garanties pendant **1 an**.

Amortisseurs/Fourches SPECIALIZED :

Echange en garantie pendant **5 ans** pour tout problème de production ou de fabrication, à condition que les services réguliers aient été effectués comme indiqué dans les manuels techniques.

Note : les amortisseurs et les fourches Specialized ainsi que les roues Specialized Roval, doivent être retournés chez Specialized Europe B.V. par les revendeurs Specialized selon les procédures connues (numéro de cadre, facture originale) afin d'être remplacés ou réparés. Les produits à fonctionnement défectueux doivent être intacts afin de pouvoir y appliquer un déroulement de garantie régulier.

Cadres:

Specialized Europe B.V. offre une garantie 5 ans à compter de la date d'achat, sur tous ses cadres pour tout défaut de fabrication ou de matériau, à condition que le cycle ait été utilisé dans des conditions normales et que l'entretien ait été réalisé selon les normes.

Attention : La peinture et les décalcomanies sont garantis pour une durée de 2 ans.

Pour toute demande de garantie, le suivant est valide :

- La garantie n'est accordée qu'au premier propriétaire d'un produit; lors d'une demande de garantie, celui ci doit impérativement fournir la facture d'achat originale du cycle.
- La garantie ne sera pas accordée dans les cas suivants
 - Utilisation abusive du produit
 - Utilisation impropre du produit
 - Non respect des règles d'utilisation mentionnées dans les modes d'emploi fournies avec le produit.
 - Négligence ou manque d'entretien du produit. La maintenance régulière doit être réalisée par un revendeur agréé.
 - Chute, accident ou collision
 - Modification apportée au cycle ou à ses spécifications (peinture du cadre, changement de géométrie, utilisation de composants non initialement destinés au cycle ou non adaptés...)

- Réparations effectuées par une personne autre qu'un revendeur Specialized agréé.
- La garantie ne comprend pas:
 - Les révisions périodiques
 - La réparation ou le remplacement de pièces d'usure telles que chaînes, plateaux, pneus, selles, pédales, poignées, roulements, pattes de dérailleur, cintres, roue libre etc....(exception sur les roues Roval).

Marques tiers

En cas de garantie sur des produits de marques tiers, les conditions de ces marques sont valides. Les produits défectueux doivent être présentés aux centre de service de ces marques.

Police de remplacement pour les casques:

Lors de dégâts causés à un casque lors d'une chute dans les 2 ans suivant la date d'achat, nous offrons la possibilité d'acquérir un casque équivalent à moitié prix. Le casque et la preuve d'achat doivent être rendus au revendeur officiel, qui le remplacera.